

INFORMATION PRESSE R.P.2017-51



Vaucresson, le 30 mars 2017

## LE NOUVEAU LABEL VO TOYOTA OCCASIONS PLUS ENCORE PLUS ATTRACTIF

- Toyota France fait évoluer son label véhicules d'occasion : rebaptisé TOYOTA OCCASIONS PLUS, il offre encore plus de services aux clients et une couverture de garantie étendue.
- Le label TOYOTA OCCASIONS PLUS se décline aussi TOYOTA OCCASIONS PLUS HYBRIDES, dédié aux véhicules d'occasion hybrides toutes marques, et TOYOTA OCCASIONS PLUS ESSENTIELLES pour les véhicules de plus de sept ans.

## TOYOTA OCCASIONS PLUS





Toyota Occasions, qui représente 38 000 ventes sous label en 2016, devient TOYOTA OCCASIONS PLUS et renforce son attractivité pour les clients en offrant encore plus de services et une couverture de garantie étendue. Toyota fait également évoluer son label dédié aux hybrides, désormais appelé TOYOTA OCCASIONS PLUS HYBRIDES, et celui pour les véhicules anciens TOYOTA OCCASIONS PLUS ESSENTIELLES.

Grâce à ces labels créés par Toyota France, les concessionnaires y adhérant peuvent proposer à leurs clients des véhicules d'occasion toutes marques bénéficiant d'avantages déterminants tels qu'une garantie assistance routière européenne 24h/24-7 jours/7, un véhicule de remplacement ou le rapatriement des passagers en cas d'immobilisation et une clause « satisfait ou échangé ». Les véhicules bénéficient d'un contrôle sur 140 points, puis d'un nouveau contrôle après 30 jours ou 1500 km. Un essai sur route est également proposé lors de l'achat.



Par rapport au label précédent, TOYOTA OCCASIONS PLUS élargit la garantie à 6 organes supplémentaires notamment au système audio, au boîtier GPS et à son afficheur. Les conditions de prise en charge du dépannage/remorquage de l'assistance associée au label TOYOTA OCCASIONS PLUS intègrent désormais la panne et l'erreur de carburant, la perte et le vol des clés, la crevaison, le vol, l'incendie et l'accident du véhicule.

En plus des éléments inclus et ajoutés dans le label TOYOTA OCCASIONS PLUS, TOYOTA OCCASIONS PLUS HYBRIDES offre le bilan de santé Hybride. Les techniciens habilités testent ainsi l'ensemble du système hybride du véhicule et remettent un rapport avec toutes les informations nécessaires pour en évaluer l'état. Tous les détails de ce bilan sont expliqués lors de la restitution. Ce contrôle permet de valider une éventuelle prise en charge au-delà de la garantie constructeur et jusqu'à 10 ans du véhicule. Ce bilan est à réaliser tous les ans ou tous les 15 000 km (au premier des deux termes atteint).

Le label TOYOTA OCCASIONS PLUS ESSENTIELLES remplace Toyota Occasions Zen avec le même périmètre de garantie (ensemble moteur/boîte/pont). Il permet lui aussi de bénéficier de l'assistance avec dépannage/remorquage aux mêmes conditions que les labels TOYOTA OCCASIONS PLUS et TOYOTA OCCASIONS PLUS HYBRIDES.

Outre la garantie 12 mois appliquée aux véhicules de 7 à 10 ans (150 000 à 250 000 km), le label TOYOTA OCCASIONS PLUS ESSENTIELLES propose une garantie de 6 mois pour les véhicules de plus de 10 ans (jusqu'à 15 ans et 250 000 km).

Les critères d'éligibilité à la garantie TOYOTA OCCASIONS PLUS et TOYOTA OCCASIONS PLUS HYBRIDES ont eux aussi été élargis.

Ces trois nouveaux labels sont européens. Les garanties s'appliquent à l'ensemble des pays d'Europe de la Carte Verte. Elles sont également cessibles au nouveau propriétaire lors de la revente du véhicule, sous réserve qu'il s'agisse d'un particulier et que le programme d'entretien ait été effectué conformément aux préconisations du constructeur.

De plus, la rubrique dédiée au Véhicule d'Occasion disponible sur le site Internet <u>www.toyota.fr</u> offre un large choix de modèles avec des offres de financement personnalisables.